NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GENERAL D'ASSURANCE
EXCLUSIF AXA FRANCE
QUADRASSUR
REP BONNAL DARDALHON MATHAN MEZY
84 BD DE LA REPUBLIQUE
ANGLE IMPASSE DES TONNELIERS
34400 LUNEL

04 67 71 02 41

agence.quadrassur@axa.fr

N° ORIAS
16 005 875 (BENOIT DARDALHON)
www.orias.fr

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire

0000022034815804

Assurance et Banque

SOC LISAC RENAUD
PL AUGUSTE ET RENE GINOUVES
34800 CLERMONT L HERAULT

ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile Prestataire

LE 22 JUILLET 2025

Madame, Monsieur,

Nous certifions que l'entreprise **SOC LISAC RENAUD** dont le siège social se situe **PL AUGUSTE ET RENE GINOUVES 34800 CLERMONT L HERAULT** est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Prestataire à effet du **1er août 2024.**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile dans l'exercice des activités suivantes :
- Paysagiste, création et entretien d'espaces verts et publics

Période de validité :
Du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2026

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager AXA, en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Vous pouvez retrouver les plafonds des garanties dans le tableau présenté en page suivante.

Fait à Nanterre, le 22 juillet 2025

Mathieu Godart
Directeur IARD

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030€ - R.C.S. Nanterre 722 057 460 - T.V.A. intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - T.V.A. intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **Juridica** - S.A. au capital de 14 627 854,68€ - R.C.S. Versailles 572 079 150 - T.V.A. intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi - **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Plafonds de garantie

Vos garanties	Plafonds
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dont :	
▪ dommages corporels	**9 000 000 €** par année d'assurance
▪ dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 200 000 €** par année d'assurance
▪ dommages immatériels non consécutifs	**100 000 €** par année d'assurance
▪ dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	**150 000 €** par sinistre
Autres garanties Autres garanties	
Les risques environnementaux (article 3.4 des conditions générales**) :**	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus	**1 000 000 €** par année d'assurance
Dont :	
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**100 000 €** par année d'assurance